MX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP25-6-68795384

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE

~~Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire~~

67 STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG ~~55-08-86~~ 55.08.00

20 Juin 1968

Supplément n° 2 au Bulletin du mois de Juin 1968

/ Avertissement /

VIGNE

MILDIOU

Le Mildiou continue à se développer dangereusement dans de nombreuses parcelles insuffisamment protégées, notamment dans certaines situations du Haut-Rhin. En conséquence, un nouveau traitement devra être réalisé dès réception du présent avis.

Dans les expositions les plus avancées où les cépages sont en pleine floraison, choisir de préférence un produit fongicide organique de synthèse et si la situation devait se maintenir critique, faire suivre cette application d'un traitement cuprique dès la fin de la floraison.

/ Information /

HOUBLON

PUCERONS

La faiblesse des migrations de Pucerons au cours de ce printemps nous a permis de retarder sensiblement l'alerte contre ces insectes. Actuellement, les colonies existantes sont encore de très faible importance. Dans ces conditions, la décision d'intervention doit être laissée à l'appréciation individuelle des planteurs qui pourront opérer dès qu'ils auront reconnu la présence sur feuillage, de petits foyers de Pucerons aptères.

Il pourront opérer de la façon suivante :

a) Utilisation d'un aphicide classique en traitement spécifique ou combiné avec celui dirigé contre le Mildiou. Faire une pulvérisation soignée.

b) Emploi d'un systémique utilisable en arrosage au pied, tel que le Dimefox (1)

c) Epandage au pied des souches de granulés à base de Disulfoton (1) (Disyston) produit également systémique.

Précisons que ces deux dernières techniques, qui font usage de produits systémiques à longue rémanence, permettent généralement une protection aphicide et acaricide pendant toute la période végétative des houblons.

(1) Le Dimefox n'est autorisé que sur houblon tandis que le Disulfoton l'est également sur betteraves sucrières, à l'exception de toute autre culture.

.../...

430

BETTERAVES INDUSTRIELLES

PUCERONS NOIRS

On note actuellement dans de nombreuses parcelles un léger développement des colonies de Pucerons noirs. Continuer à surveiller la progression de ces colonies afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de nécessité (voir notre note du 8 Juin).

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS APRES UNE FORTE PLUIE

Il est difficile de fixer exactement la durée de persistance d'un produit sous la pluie. Cette durée dépend de l'adhésivité du produit, de la solubilité de la matière active et bien entendu de l'importance de la précipitation. Les deux premiers éléments ne peuvent être précisés que par les fabricants.

En ce qui concerne la pluie, on admet généralement qu'une forte pluie d'orage (15 à 20 mm d'eau obtenus en 15 à 30 minutes) ou une pluie fine mais continue pendant une dizaine d'heures (20 à 30 mm d'eau) peuvent entraîner un lessivage préjudiciable à l'efficacité du traitement lorsqu'il s'agit d'un produit d'adhésivité moyenne.

Le renouvellement du traitement s'impose donc chaque fois que l'on a enregistré de telles précipitations.

Il est bon de préciser qu'un traitement fongicide s'accommode plus difficilement d'un lessivage partiel qu'un traitement insecticide.

Information valable essentiellement pour la viticulture

Nous rappelons qu'en cas de chute de grêle, un traitement est à effectuer dans les 24 heures, avec un produit anti-cryptogamique pour activer la cicatrisation des plaies.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE / Directeur-Gérant : L. BOUYX.